

SITE ÉPIL



OEC PRO (Pôle apprentissage et Formation continue) du Groupe OEC (OZANAM - EPIL - CAMPUS) propose des sites apprenants, ouverts et agréables. C'est dans ce cadre que les équipes pédagogiques et éducatives inscrivent leur travail visant au développement des compétences, l'accessibilité et le retour à l'emploi, la sécurisation des parcours.

TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

Taux de réussite aux examens

100% de réussite (session 2022).

Taux d'insertion professionnelle

62,5% dont 50% à l'emploi et 12,5% en poursuite d'études.

Taux de satisfaction

75%.

NOUS CONTACTER



OEC PRO

50 rue Saint-Gabriel 59045 LILLE CEDEX

☎ 03 20 21 98 81

🌐 www.groupe-oec.fr

Directeur OEC PRO : **Thierry MICHEL** (thierry.michel@groupe-oec.fr)

Assistante de formation : **Karine POTTIER** (karine.pottier@groupe-oec.fr)

Référente handicap : **Isabelle BRUNIN** (isabelle.brunin@groupe-oec.fr)

Chargée de mission Qualité : **Frédérique WESTEEL** (frederique.westeel@groupe-oec.fr)



Certification

TITRE PROFESSIONNEL

AGENT DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE CONFORT CLIMATIQUE

> Programme régional de formation

DURÉE DE LA FORMATION

7 mois
dont 595 heures en centre

ACCESSIBILITÉ

Public visant l'accès à l'emploi

CODE DIPLÔME

46T22705

FICHE RNCP

RNCP31682

COÛT DE LA FORMATION

8 282,40 €

Aucun reste à charge ne peut être demandé au stagiaire de la formation professionnelle ou son représentant légal

LIEU DE FORMATION

82 rue des Meuniers
LILLE (métro : Wazemmes)

Le Technicien de Maintenance d'Équipements de Confort Climatique intervient seul ou en équipe notamment lors d'interventions délicates et réglementées ou sur des chantiers nécessitant la présence de plusieurs intervenants.

Il est amené à effectuer des interventions dans un contexte à risques : utilisation de gaz et autres combustibles, présence potentielle de produits de combustion, manipulation d'équipements électriques sous tension, déplacements fréquents en voiture, manutention de charges en espaces encombrés. Il devra, pour certaines de ces opérations, être habilité (électricité, fluides frigorigènes).



PUBLIC VISÉ PAR CE DIPLÔME

Sans condition d'âge.
Être inscrit à Pôle emploi.
Être de nationalité française, ressortissant de l'Union européenne ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Niveau CAP électricité, électro-technique ou plomberie au minimum

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Modalités

Dossier de candidature à retirer auprès du Secrétariat d'OEC PRO, entretien individuel dans un délai de 15 jours après réception du dossier de candidature dûment complété et signé.

Délais d'accès

En fonction de la date de signature du contrat de formation.

Parcours adaptés

Adaptation possible du parcours selon les prérequis.

Handicap

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap d'OEC PRO).

MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques

Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages.

Moyens pédagogiques

Salles de formation équipées et plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.

Rythme de formation

595 heures de formation et 210 heures en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les candidats sont présentés aux épreuves techniques du titre professionnel Agent de maintenance d'équipements de confort climatique, certification délivrée par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

PASSERELLES, POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

Baccalauréat professionnel Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques.

Exemples de métiers

Agent technique d'entretien et d'exploitation de chauffage - Technicien de maintenance en climatisation - Technicien de maintenance en génie climatique.

LES ÉPREUVES D'EXAMEN

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Assurer la maintenance préventive des circuits hydrauliques, équipements et régulations des installations résidentielles de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire. Assurer la maintenance préventive des circuits, et équipements d'alimentation et de stockage de fioul domestique résidentiel. Assurer la maintenance préventive des générateurs de petite puissance fonctionnant au fioul domestique. Apporter dans le cadre de la maintenance préventive, des conseils d'usage et des recommandations d'évolution visant l'efficacité énergétique des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire résidentielles. Assurer la maintenance préventive des circuits et équipements d'alimentation de gaz résidentiel. Assurer la maintenance préventive des générateurs de petite puissance utilisant le gaz. Assurer la maintenance préventive des générateurs de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire fonctionnant en thermodynamique.	2h45	La mise en situation professionnelle comprend 3 phases. Phase 1 <i>Partie 1</i> : Prestation de maintenance préventive fioul. A partir d'un dossier technique et des consignes qui lui sont transmises, le candidat réalise une prestation de maintenance préventive sur un équipement de type « standard ». <i>Partie 2</i> : Rédaction fiche d'intervention et attestation d'entretien de la maintenance préventive fioul. Pour préparer sa restitution au jury (phase 1 de l'entretien technique), le candidat renseigne sa fiche d'intervention et son attestation d'entretien. Phase 2 <i>Partie 1</i> : Prestation de maintenance préventive gaz. A partir d'un dossier technique et des consignes qui lui sont transmises, le candidat réalise une prestation de maintenance préventive sur un équipement de type « haute performance énergétique ou condensation ». <i>Partie 2</i> : Rédaction fiche d'intervention et attestation d'entretien de la maintenance préventive gaz. Le candidat renseigne sa fiche d'intervention et son attestation d'entretien. Phase 3 Prestation de maintenance préventive d'un équipement thermodynamique. A partir d'un dossier technique et des consignes qui lui sont transmises, le candidat réalise une production écrite portant sur un cas pratique de système thermodynamique. Cette production servira de support à la phase 2 de l'entretien technique avec le jury.
Entretien technique	Assurer la maintenance préventive des circuits, et équipements d'alimentation et de stockage de fioul domestique résidentiel. Assurer la maintenance préventive des générateurs de petite puissance fonctionnant au fioul domestique. Apporter dans le cadre de la maintenance préventive, des conseils d'usage et des recommandations d'évolution visant l'efficacité énergétique des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire résidentielles. Assurer la maintenance préventive des générateurs de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire fonctionnant en thermodynamique.	30 minutes	Cet entretien comprend 2 phases : Phase 1 A l'issue de la phase 1 de la mise en situation professionnelle le candidat a un entretien technique avec le jury sur la base de ses productions "fiche d'intervention et attestation d'entretien". Phase 2 Sur la base des productions de la phase 3 de la mise en situation professionnelle le candidat a un entretien technique avec le jury.
Questionnaire professionnel	Assurer la maintenance préventive des circuits hydrauliques, équipements et régulations des installations résidentielles de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire. Assurer la maintenance préventive des circuits, et équipements d'alimentation et de stockage de fioul domestique résidentiel. Assurer la maintenance préventive des systèmes et réseaux résidentiels de VMC simple et double flux. Assurer la maintenance préventive des circuits et équipements d'alimentation de gaz résidentiel	45 minutes	Un questionnaire professionnel sous forme de QCM.
Entretien final		20 minutes	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel
Durée totale de l'épreuve pour le candidat		4h20	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dates de formation

Du lundi 26 septembre 2022 au vendredi 10 mars 2023.

Capacité d'accueil

12 stagiaires.

Financement de la formation

Financement par la Région Hauts-de-France pour les demandeurs d'emploi.
Prise en charge possible par un organisme financeur (merci de nous consulter).